

LA PRÉSIDENTE :

990 Merci beaucoup, Monsieur. Alors, j'appellerais madame Kim Gallup, si elle est arrivée.
On est en avance sur notre temps. Bonsoir, Madame.

Mme KIM GALLUP :

995 Bonsoir, Madame. Bonsoir, Mesdames, bonsoir, Monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1000 **Mme KIM GALLUP :**

1005 Alors, moi, ce qui m'a interpellé finalement pour ce projet, c'est la place que l'on accorde
à l'aspect éducation dans l'œuvre des Sœurs de Sainte-Anne et puis, en faisant ce legs à la
communauté, les Sœurs de Sainte-Anne permettent, avec le début de cette transformation, un
prolongement mémoriel de leur implication communautaire. Et la monumentalité prédomine dans
ce projet, non seulement en référence au bâti mais aussi en référence à l'œuvre de cette
communauté religieuse.

1010 Donc, la reprise du site de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne implique d'en
connaître et d'en comprendre le sens. L'erreur qui pourrait être faite ici, ce serait de considérer
l'objet sans lui accorder toute sa signification. Donc, au premier abord, l'essence même du projet
de Sœur Marie-Anne Blondin, la transmission du savoir, semble plus ou moins occultée, selon
moi, dans le projet. Il y a peut-être des éléments que je n'ai pas vus dans les documents.

1015 Donc, avant d'agir, il faut comprendre et connaître et lorsque l'on porte un regard sur une
chose, la valeur qu'on lui attribue est corrélative de ce que l'on sait de cette chose.

1020 Donc, ce que l'on doit savoir ici, c'est que l'œuvre d'éducation des SSA, elle est monumentale. On ne retrouve pas que des traces sur le territoire Lachinois mais aussi au Québec, au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Ce travail est méconnu car les Sœurs, elles restent humbles quant au sujet de l'envergure de leur œuvre.

1025 Dans les documents que l'on retrouve aux archives et que l'on retrouve au Musée des Sœurs de Sainte-Anne, l'aspect enseignement, instruction, semble le plus marquant. Dans la reprise du site de la rue Provost, puisque c'est le dernier lieu qui offrira une accessibilité, une proximité mémorielle à cet héritage des SSA, le volet éducation devrait être présent dans la programmation architecturale et dans la programmation de parc proposé, selon moi.

1030 L'élément de l'éducation, qui est le patrimoine immatériel, est primordial dans le profil des SSA et doit être considéré dans la programmation de reprise du site de la rue Provost. Lachine est le siège de l'institut, a vu s'organiser la constitution d'une communauté qui, sans relâche, a travaillé pour l'instruction et le perfectionnement de notre société en élaborant des programmes d'études, en multipliant les lieux d'éducation et en se perfectionnant elle-même sans cesse dans le souci de transmettre ce qu'il y avait de mieux.

1035 Plusieurs Sœurs possédaient des diplômes d'études supérieures. Leur enseignement des sciences et des arts était reconnu et leurs manuels furent utilisés au Canada pendant plusieurs décennies. Donc, la production aussi de ses manuels scolaires ainsi que d'autres publications a été faite sur les presses de la SSA à Lachine.

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est votre ordi qui fait ce bruit là?

1045 **Mme KIM GALLUP :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1050

Moi, j'entends comme un cœur qui bat.

Mme KIM GALLUP :

1055

Donc elles ont vraiment travaillé, elles ont fait des... Elles ont beaucoup travaillé pour améliorer finalement les cours supérieurs pour les filles, puis à cette époque de l'histoire québécoise, cet enseignement supérieur était avant-gardiste. Donc, l'essence du projet se fonde dans les fonctions compte tenu des religieuses et les fonctions attribuées au lieu à travers les années.

1060

On doit retenir, dans un premier temps, que le site a servi au recueillement, à la réflexion, qui a, par la suite, servi de pilier à la fondation d'un projet premier qui était l'instruction de la population dans une finalité d'économie et de survie. Dans un deuxième temps, dans la logique de survie, le service des soins se greffe à cette suite et le système de production le complète.

1065

Dans la programmation, il faudra se rappeler qu'avant de devenir en majorité un lieu de soins, le site de la rue Provost fut le prolongement du projet d'origine du boulevard Saint-Joseph, donc noviciat, couvent et lieu de formation. On doit conserver en tête que ce qui définit la dimension des Sœurs de Sainte-Anne est beaucoup plus vaste que le site actuel de la rue Provost.

1070

Donc, dans cette optique les points qui suivent doivent être considérés et inclus au programme. Dans les choix à venir, on doit se demander si la fonction hospitalière du lieu sera représentative à elle seule de l'œuvre des Sœurs de Sainte-Anne ou s'il y a place à la bonification du programme. Ce volet devrait être l'élément unificateur des différents aspects du projet.

1075

1080 Dans la section nord-est de l'aile A, il y a un espace qui était un témoin important de la mission d'enseignement, c'est le studio d'art qui témoigne de l'histoire artistique et éducative des SSA. Au niveau architectural, il marque aussi l'ordonnancement des pièces sur deux étages. Pourtant, l'atelier d'art, d'après ce que j'ai compris, ne figure pas à la programmation et est transformé en logement privé. Les éléments éliminés dans un projet de reconversion ne peuvent plus être réintégrés dans le projet par la suite.

1085 Il importe donc qu'une réflexion soit faite dans la programmation de cet espace de grande importance pour l'unicité de l'ensemble et de sa compréhension. Dans l'ensemble conventuel, il est le dernier lien tangible de la mission éducative. Donc, ces nouvelles fonctions pourraient être réfléchies, on pourrait voir qu'est-ce qu'on fait, puis entre-temps, peut-être les laisser un élément flexible, puis on pourra toujours le reprendre par la suite. Il sera toujours
1090 temps finalement de le convertir en logement.

Dans la programmation...

LA PRÉSIDENTE :

1095 Je ne veux pas vous presser, il reste trois minutes.

Mme KIM GALLUP :

1100 O. K. Dans la programmation actuelle, la place des archives est omise, d'après ce que je comprends. Le succès de la mission des SSA et les témoins monumentaux qu'elles nous laissent sur le territoire sont dus à leur capacité d'organisation et de gestion. Donc, la salle des archives de l'aile C et ses contenus constituent le socle de cette organisation. Ces témoins écrits, imprimés, classés, nous permettent de connaître et comprendre le lieu monumental. Elles
1105 constituent une source d'information directe. Par leur importance dans la compréhension et la poursuite du projet, il y a obligation à conserver sur le lieu ces kilomètres linéaires d'archives.

1110 La conservation sur place des archives constitue aussi un achalandage à considérer dans la programmation du site. Donc, ces archives pourraient être utilisées au niveau justement de la programmation muséale qu'on veut faire dans le parc.

1115 Dans les éléments finalement des espaces verts, il y a encore une réflexion à faire. On est en présence d'un lieu qui a eu deux vocations : donc recueillement et production maraichère. Dans la programmation proposée, l'implantation d'un jardin communautaire fait suite aux fonctions disparues. Donc, dans la proposition du GRAME, il y a un souhait de l'appropriation du lieu par la population. Ça devrait probablement être considéré.

1120 Je vais passer, je vais aller plus loin parce qu'il y a des éléments aussi qui sont dans l'aile A, du mobilier finalement, qu'on voit sur les plans, qui sont repris finalement dans l'aile D. Qu'est-ce qui va advenir finalement dans quinze ans? Est-ce que... Ce mobilier est assuré. Est-ce que ce mobilier va rester finalement? Parce qu'il est quand même assez significatif, mais ça, c'est écrit dans le chose.

1125 Je n'élaborerai pas au niveau de la chapelle et au niveau du clocher. Je me pose simplement la question justement : comment va être la gestion? Qu'est-ce qui va se faire? Qui en est propriétaire? C'est quand même des lieux qui vont demander un investissement pour pouvoir être entretenus. Donc comment est-ce que ça va se passer finalement cette gestion? Et puis... Donc, les intervenants et la communauté doivent assurer un programme fort. Le projet sera à la hauteur de l'ambition mise à sa réappropriation.

1130 Puis, il serait important pour la continuité de l'œuvre qu'une forme juridique soit créée en prévision des successions d'intervenants attirés au projet. Une structure juridique assurerait la stabilité ainsi que la sauvegarde patrimoniale et mémorielle des Sœurs de Sainte-Anne. Je ne sais pas si elles y ont déjà pensé, c'est ce qu'ont fait les Augustines à Québec. Puis, ainsi, ce
1135 patrimoine qui appartient aussi à la population lui serait assuré pour des générations. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Vous êtes rentrée dans votre dix minutes, Madame. Questions?

1140

M. DAVID HANNA, commissaire :

Oui. J'aurais des questions à vous poser, notamment ayant lu le mémoire au complet où il y a beaucoup, beaucoup d'autres choses, bien sûr, mais la première question soulève justement un enjeu que vous avez soulevé en images et très clairement, le studio d'art.

1145

Mme KIM GALLUP :

Oui.

1150

M. DAVID HANNA, commissaire :

Un espace, oui, très spécial, très vaste, très imbu d'histoire et de production, créativité. Mais est-ce que vous avez des suggestions à nous faire quant au recyclage/conservation de cet espace-là? Parce que je peux convenir que le promoteur souhaiterait mettre peut-être des résidences dans cet espace, mais en même temps, acceptant que l'espace soit précieux, peut-on suggérer peut-être des pistes de solution à proposer au promoteur?

1155

Mme KIM GALLUP :

Je crois qu'il faudrait qu'il y ait une réflexion finalement qui soit faite sur le sujet. Par contre, je sais que ce serait assez facile, comme a amené monsieur Henri Chevalier, d'aller consulter finalement les différents organismes de Lachine.

1160

Au niveau de l'art, je sais qu'il y a déjà des endroits qui sont accessibles pour la communauté, mais est-ce que c'est des lieux de qualité? Je ne sais pas.

1165

1170 Ce lieu-là est un lieu de qualité parce que, dans le fond, il est de ce côté-ci, on a la lumière nord. Donc, au niveau du dessin, au niveau de l'art, au niveau de l'espace aussi, on peut faire d'autre chose. Il y a une communauté ici aux alentours qui est assez défavorisée. Donc, peut-être qu'on pourrait justement créer une connexion avec ces gens-là. Je ne sais pas. Peut-être que c'est avec les étudiants de la polyvalente.

1175 Donc, je pense qu'il y a beaucoup d'avenues qui pourraient être abordées mais, pour moi, ce qui est essentiel, c'est qu'ici, c'est le dernier site, finalement, le dernier emblème des Sœurs de Sainte-Anne qui sont extrêmement importantes au niveau de la construction du Canada, au niveau de l'éducation. Puis, pour moi, dans le bâtiment ici, c'est le dernier lien, le dernier symbole qu'on pourrait avoir, finalement, le dernier témoin de l'éducation. Donc, comment on peut continuer à poursuivre cette œuvre, cette grande œuvre qu'ont faite les Sœurs
1180 finalement au Québec et sur l'île de Montréal.

M. DAVID HANNA, commissaire :

1185 Ma deuxième question concerne la chapelle.

Mme KIM GALLUP :

Oui.

1190 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

1195 Et vous avez glissé rapidement là-dessus, bien sûr, faute de temps, j'en conviens, mais encore une fois, ayant lu votre mémoire, j'ai noté que vous avez posé des questions sur qui sera le propriétaire. Je présume La Traversée, c'est connu. L'entretien, bon, enfin, ça fait partie du projet, quoi. Comme on regardait l'intégrité du lieu, c'est compris, mais plus spécifiquement vous avez mentionné dans votre rapport que la chapelle, comme espace multifonctionnel, pourrait dupliquer d'autres lieux dans Lachine qui remplissent déjà cette fonction. Est-ce que c'est correct ce que je dis? Avez-vous dit ça?

Mme KIM GALLUP :

1200

Oui.

M. DAVID HANNA, commissaire :

1205

Et, si oui, pouvez-vous préciser cette notion de dupliquer des endroits déjà existants?

Mme KIM GALLUP :

1210

Alors, pour moi, c'est un acte extrêmement généreux de la part des Sœurs de Sainte-Anne, ce qu'elles ont toujours fait, que ce soit en Colombie-Britannique lorsqu'elles fondent quelque chose, c'est vraiment, elles pensent à la communauté en premier. Par contre, c'est un lieu justement qu'il va falloir gérer, il va falloir qu'il y ait de l'argent qui rentre. La première question que je m'étais posée au tout début quand j'ai entendu parler du projet, c'était est-ce qu'on n'arrivera pas, si on fait... Parce qu'on a quand même une communauté ici qui est assez spéciale, est-ce qu'il y avait des gens qui voulaient que ce soit occupé pour faire des concerts? Est-ce que, dans le fond, il n'y a pas une certaine gentrification de la salle? Donc comment on va gérer ça... - Pouvez-vous répéter votre question, je suis perdue dans le fil.

1215

M. DAVID HANNA, commissaire :

1220

La notion de duplication.

Mme KIM GALLUP :

1225

Oui, de duplication. Donc, on a une autre salle aussi ici qui est l'Entrepôt qui est à Lachine. La question que je me pose, et je n'ai pas les chiffres, est-ce que, dans le fond, cette salle-là est remplie tout le temps? Est-ce qu'elle est rentable?

1230 Donc, ici, est-ce qu'on ne duplique pas finalement au niveau de nos salles? En plus de ça, au niveau des concerts, il y a l'église des Saints-Anges qui sert déjà pour certains concerts. Donc, à ce moment-là, est-ce qu'on enlève quelque chose, un événement qui se passait déjà là? Donc, je crois qu'il devrait y avoir une réflexion sur l'ensemble de Lachine par rapport finalement à ces fonctions-là.

1235 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

O.K. Ma dernière question.

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être une dernière question?

1245 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

Oui.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce qu'il y en a aussi de ce côté-là.

1255 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

Ma dernière concerne votre dernière suggestion, donc une structure juridique.

1255 **Mme KIM GALLUP :**

Oui.

M. DAVID HANNA, commissaire :

1260

Qui permettrait, en principe, une meilleure gestion de cet ensemble patrimonial. Et, vous évoquez dans votre mémoire, le projet des Augustines à Québec et aussi les Petites Franciscaines de Marie à...

1265

Mme KIM GALLUP :

À Baie-Saint-Paul.

M. DAVID HANNA, commissaire :

1270

Baie-Saint-Paul, c'est ça. Auriez-vous accès à ces deux documents ou un des deux, qui permettrait de comprendre alors cette structure juridique que vous évoquez? Et, si oui, auriez-vous l'obligeance de verser le document au dossier des documents?

1275

Mme KIM GALLUP :

J'irai faire des recherches. Moi-même, au niveau juridique, je ne suis pas experte en la matière. C'est seulement dans mes recherches, quand j'ai travaillé en 2015 justement au niveau des Sœurs de Sainte-Anne, je me suis rendu compte que les Sœurs, les Petites Franciscaines et les Augustines avaient formé finalement, pour les Augustines, une fiducie; pour les Petites Franciscaines, je ne me souviens plus quelle forme juridique ça a eu, mais pour assurer finalement qu'à travers les années, pas seulement sur dix ans ou quinze ans pendant qu'elles sont encore là, que tout survive.

1280

1285

Donc, que leur œuvre et que les monuments qu'elles nous laissent, que ce soit des monuments tangibles ou intangibles finalement puissent survivre pour la population, parce qu'encore là, les Petites Franciscaines et les Augustines font don de leur vie, mais font don aussi à la fin de leur communauté de tout ce qui leur a appartenu. Donc, pour que ça puisse continuer dans leur œuvre et dans leur vœu finalement.

1290 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

Merci.

1295 **Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire :**

Moi, j'aurais une dernière question qui porte sur les archives dont vous avez parlé. En fait, ce sont des archives assez imposantes parce qu'on a eu l'occasion de visiter ce centre, petit centre-là et, évidemment, il faut qu'il y ait quelqu'un, une personne, une archiviste qui s'en occupe. Il faut que ces archives-là soient idéalement accessibles aux chercheurs. Donc, ça entraîne des coûts. Est-ce que votre proposition, comment la conciliez-vous avec la viabilité du projet?

1300 **Mme KIM GALLUP :**

1305 La concilier avec? Je n'ai pas compris.

Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire :

1310 Les coûts qu'entraînerait de garder les archives sur place, comment pouvez-vous concilier ça avec la viabilité du projet?

Mme KIM GALLUP :

1315 Je n'en ai aucune idée. Je sais qu'on a encore Hélène Élément qui travaille ici, qui est l'archiviste des Sœurs de Sainte-Anne. Pour moi, dans le fond, si on veut faire suite, puis si on veut comme continuer à travailler, puis si on veut garder l'âme des Sœurs, pour moi, quand j'ai commencé le premier travail que j'ai fait sur les Sœurs de Sainte-Anne, je connaissais zéro. Maintenant, j'en connais ça.

1320 Je pense qu'ils ont des kilomètres finalement. Mais, ce que je me suis aperçue, c'est que plus je
cherchais, plus je lisais, plus je voyais des documents, différents documents, plus je comprenais
finalement qui elles étaient et qu'est-ce qu'elles avaient fait. Donc, pour moi, ça serait important
que ces archives-là restent à Lachine.

1325 Je sais que sur l'île de Montréal, il y a une problématique pour toutes les communautés
religieuses et qu'elles sont en train, en ce moment, d'essayer de trouver une solution pour toutes
les communautés. Donc, est-ce que les archives partiront dans un endroit unique pour toutes les
communautés religieuses sur l'île de Montréal? Je ne sais pas. Mais c'est un désir que j'ai, puis
je ne peux pas vous dire au niveau financier comment ça peut être résolu. Mais, idéalement, ça
1330 serait ici qu'elles devraient rester pour le projet. Puis, pour la mémoire des Sœurs.

Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire :

Merci.

1335

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup, Madame.

1340

Mme KIM GALLUP :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1345

Donc, on est un peu en avance, on est en avance de cinq minutes. Donc, non, j'irais à la
pause, à moins que... Monsieur Blanchet, vous êtes là?